

N° 2025-29

SEANCE DU 17 JUIN DECEMBRE 2025

Nombre de membres :

en exercice : 19

présents : 17

votants : 18 (1 pouvoir)

Date de convocation : 12 juin 2025

ABSTENTIONS: 2	POUR: 16	CONTRE: 0
----------------	----------	-----------

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept juin à vingt-heure trente, le conseil municipal de la commune d'AYDAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck SERRE, Maire.

Présents : Franck SERRE, Nadine DESFRANÇOIS, Jean-François SAUTAREL, Delphine DELPEUCH-FAUGÈRE, Michèle DEJOUX, Christine PACAUD, Philippe COMBE, José DE FIGUEIREDO, Claude DESSON, Dominique GUITTARD, Laure LEFÈVRE, Catherine LOILLIER Jean-Louis MALOCHET, Jean-Marie MILIN, Pascal MILLOT, René SAVIGNAT, Catherine SOUSTROT

Absents excusés : Maxime BANY (pouvoir à N DESFRANCOIS)

Absents : Sandrine DEPLAGNE

Objet : Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Mond'Arverne Communauté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment la sous-section 3 relative à l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (intercommunal) encadré par les articles L153-14 à L153-18 et R153-3 à R153-6,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Clermont,

Vu la délibération n°18-015 en date du 25 janvier 2018, par laquelle Mond'Arverne Communauté a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) dont le travail de définition des ambitions territoriales de développement a été amorcé par l'étude du Projet de Territoire conduite en amont du document d'urbanisme,

Vu la délibération n°23-100 en date du 31 août 2023, par laquelle Mond'Arverne Communauté a décidé d'un premier arrêt du PLUi,

Vu la délibération n°24-020 en date du 22 février 2024 approuvant l'interruption de la procédure d'approbation et la reprise de l'élaboration du PLUi à partir du PADD, ainsi que la reprise de la concertation ont été adoptés,

Vu la délibération n°25-050 en date du 24 avril 2025, arrêtant le projet de PLUi et tirant simultanément le bilan de la concertation en application de l'article R153-3 du Code de l'Urbanisme,

Vu le projet de PLUi arrêté et notifié aux communes pour avis, notamment les principales dispositions relatives aux OAP, aux règlements graphique et écrit qui concernent la commune, Les communes membres disposent alors de 3 mois à compter de cet arrêt pour exprimer leur avis sur le projet de PLUi et émettre d'éventuelles demandes de modifications.

Vu les documents constitutifs du projet de PLUi,

Considérant que le projet de PLUi de Mond'Arverne Communauté répond aux objectifs de développement durable, de protection de l'environnement, et de cohérence territoriale,

Considérant que le projet de PLUi permet de définir les orientations d'aménagement et de développement de l'ensemble du territoire intercommunal,

Considérant que le projet de PLUi a été élaboré en concertation avec les habitants, les communes membres les associations locales et les autres acteurs du territoire,

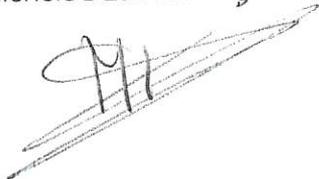
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité avec deux abstentions :

- de donner un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Mond'Arverne Communauté tel qu'il a été présenté,
- de formuler l'observation suivante :
  - \* une OAP à Sauteyras est prévue à l'angle du chemin de Tessignou et de la rue Beau Site. Telle qu'elle est proposée, la gestion des eaux pluviales communales ne permettra pas la sécurisation des habitations en contrebas. Il est demandé de modifier la voirie et les réseaux tels que présentés dans le plan ci-joint.
- de charger Monsieur le Maire de Aydat de transmettre la présente délibération et les observations formulées à Monsieur le Président de Mond'Arverne Communauté,
- de dire que la présente délibération sera affichée en mairie un mois et publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

Acte rendu exécutoire après affichage et  
transmission à la préfecture le :

La secrétaire de séance,

Michèle DEJOUX

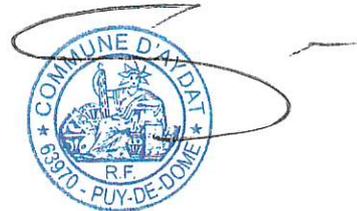


Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

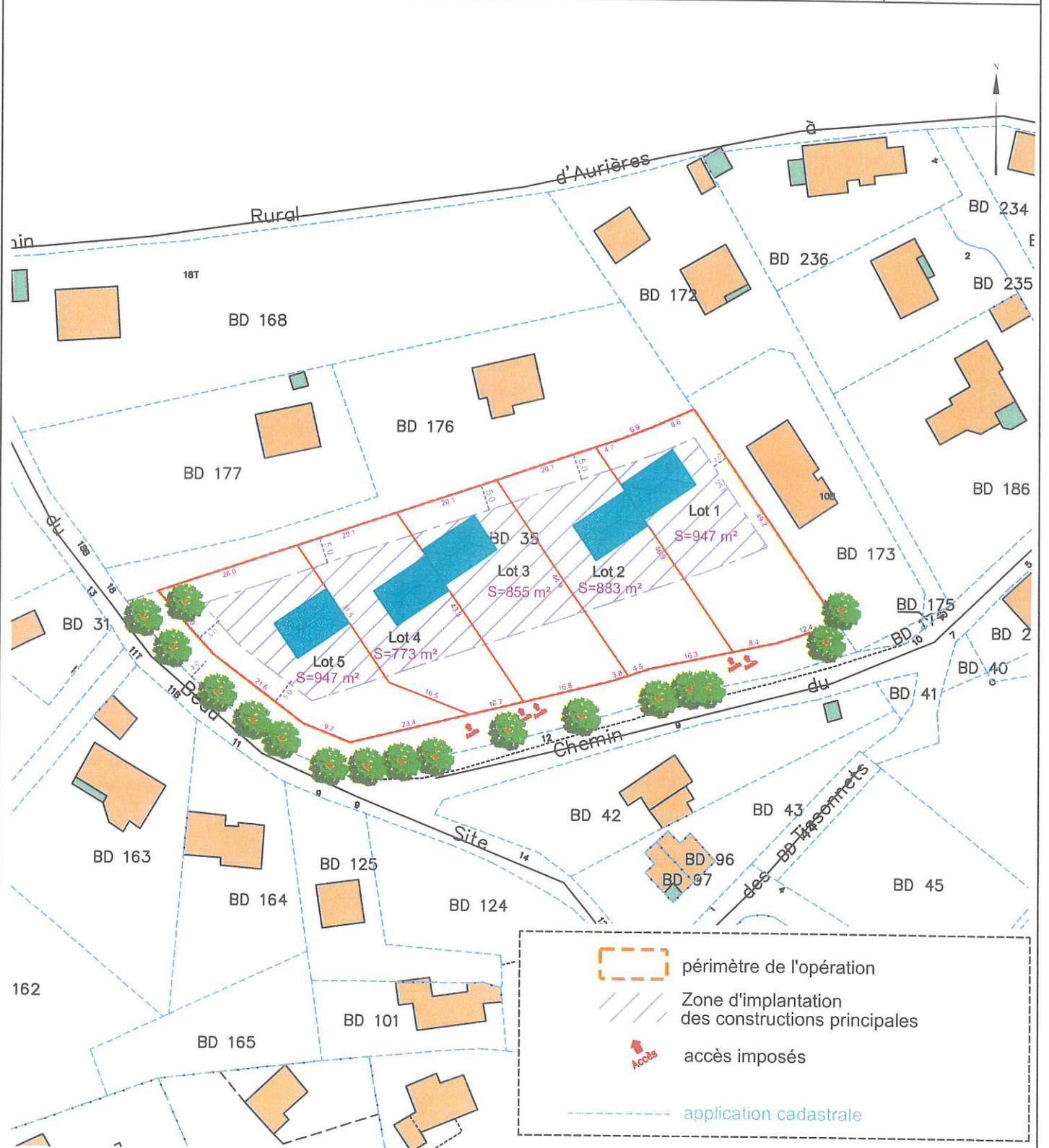
Pour copie conforme

Le Maire,

Franck SERRE



DOSSIER N°	PC23077	Département du Puy de Dôme Commune d'AYDAT ----- Section BD n°35	<b>Esquisse de division</b>	
DATE	24/04/2025			
INDICE	C		ECHELLE	1/1000
Nom Fichier	Esquisse 3.dwg			



Les surfaces et côtes des lots annoncées sont approximatives et non contractuelles . Elles seront précisées après bornage.

<p><b>LOTISSEUR</b> CLARUS MONS 3 impasse de Tessignou ----- 63970 AYDAT ----- bruno.meyniel@sfr.fr</p>	<p><b>GEOMETRES-EXPERTS</b> <b>Bureau d'études VRD</b></p> <p>Accusé de réception en préfecture 063-216300269-20250617-2025-29-DE Date de réception en préfecture: 19/06/2025 TEL:04-73-37-91-01 Email: cournon@geoval.info</p> <p><b>GEOVAL</b> AU SERVICE DU TERRITOIRE ET DES CITOYENS</p> <p><b>OPOIBI</b> INGÉNIERIE QUALIFIÉE 09 12 2118</p>
---	--